

Introduction

Lorsque le 2 novembre 1808, le chapitre de la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême, réorganisé depuis peu, se réunit sous la présidence de l'évêque Dominique Lacombe, le procès-verbal de la séance est symboliquement consigné dans le même registre, interrompu le 4 décembre 1790, dont se servait l'ancien chapitre cathédral dispersé en exécution de la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790¹. Cette volonté d'affirmer la continuité du chapitre malgré la césure révolutionnaire ne peut dissimuler la distance qui sépare les chapitres du Concordat de leurs devanciers d'Ancien Régime. Bien que le terme de chapitre continue de renvoyer à la même définition – un collège de clercs attachés au chœur d'une église où ils célèbrent l'office divin – c'est surtout ce contraste entre anciennes et nouvelles compagnies capitulaires qui a retenu l'attention des historiens. « Les chanoines qui avaient fait trembler les évêques furent réduits à une dizaine de membres aux fonctions décoratives », résume Jean Godel en 1970².

Le constat de la décadence de l'institution capitulaire à l'époque concordataire explique très probablement que chapitres et chanoines du XIX^e siècle soient restés condamnés au « purgatoire historique » (Philippe Loupès³) auxquels d'importants travaux ont arraché leurs prédécesseurs de l'époque moderne depuis les années 1970⁴. Le renouveau historiographique a certes profité principalement aux chapitres médiévaux, qui ont bénéficié depuis 1991 de l'ambitieux programme prosopographique des *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, dirigé par Hélène Millet. Néanmoins, l'*ordo canonicus* moderne est désormais un champ en partie défriché. Depuis la publication en 1985 de la thèse de Philippe Loupès sur les chapitres et les chanoines de Guyenne sous l'Ancien Régime, les études sur les chapitres cathédraux et collégiaux se sont multipliées. Les chapitres bénéficient de l'intérêt porté aux corps intermédiaires et par conséquent aux corps ecclésiastiques extérieurs au clergé

1. AD 16, G337²², conclusions capitulaires du chapitre d'Angoulême, délibération du 2 novembre 1808.
2. GODEL Jean, « L'Église selon Napoléon », *AHRF*, t. 42, 1970, p. 228.
3. LOUPÈS Philippe, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985, p. 15.
4. VIARD Georges, *Chapitre et réforme catholique au XVII^e siècle : le chapitre cathédral de Langres de 1615 à 1695*, thèse en histoire, dir. René Taveneaux, Nancy, université de Nancy, 1974, 2 volumes.

paroissial, tels les chanoines réguliers⁵. Ils profitent enfin du renouveau des études consacrées aux musiciens d'Église⁶. La plus importante étude récente sur le monde capitulaire séculier à l'époque moderne est probablement celle d'Olivier Charles sur les chapitres cathédraux bretons au XVIII^e siècle, dans une double optique, sociologique et culturelle⁷.

« Citadelles du passé⁸ », décriés par les philosophes du fait de leur inutilité sociale, arc-boutés sur la défense de leurs privilèges et de leurs préséances, les chapitres cathédraux apparaissent comme un reflet de la société d'Ancien Régime. Solidaires de la société d'ordres, ils sont entraînés dans son rapide effondrement après 1789 : la destruction de l'*ordo canonicus* par l'article XX du titre I du décret du 12 juillet 1790 semble le corollaire naturel de la régénération politique de la France nouvelle. Dès lors, la renaissance des chapitres à la faveur de l'article XI du Concordat passé le 15 juillet 1801 entre le Saint-Siège et la République française paraît une survivance anachronique de l'Ancien Régime. Pour Philippe Loupès, les chanoines du Concordat « ressemblent un peu à ces mauvais acteurs qui se laissent prendre à leur propre jeu⁹ ». « Les chapitres [concordataires], écrit Olivier Charles, ne sont plus que l'ombre de leurs homologues du XVIII^e siècle¹⁰. » Théâtre, ombre, illusion : les mots qui qualifient les chapitres reconstitués mettent en doute jusqu'à leur réalité pour les réduire à une simple apparence. C'est oublier sans doute l'importance qui a pu leur être prêtée. Le cardinal Caprara, légat de Pie VII, estime que la formation des chapitres relève de la stricte nécessité¹¹ : si les chapitres sont reconstitués, ce n'est pas par nostalgie de l'Ancien Régime, mais parce que leur existence est jugée indispensable par les autorités de l'Église.

Malgré l'osmose incontestable entre les anciens chapitres et la société d'ordres et de corps, l'*ordo canonicus* n'est pas réductible à ses liens à un monde auquel il a survécu. La suppression révolutionnaire des chapitres a une réelle signification ecclésiologique qu'il importe de prendre au sérieux pour mieux saisir la portée de leur reconstruction après 1802, tandis que les tentatives d'adaptation de l'institution aux réalités sociales et culturelles

5. BRIAN Isabelle, *Messieurs de Sainte-Geneviève. Religieux et curés de la Contre-Réforme à la Révolution*, Paris, Cerf, 2001.

6. DOMPNIER Bernard (dir.), *Mâitrisés et chapelles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003 ; DOMPNIER Bernard (dir.), *Louis Grénon. Un musicien d'Église au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005 ; DOMPNIER Bernard (dir.), *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009 ; DOMPNIER Bernard (dir.), *Les bas chœurs d'Auvergne et du Velay. Le métier de musicien d'Église aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010.

7. CHARLES Olivier, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au Siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2004.

8. PLONGERON Bernard, *La vie quotidienne du clergé au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1974, p. 113.

9. LOUPÈS Philippe, *Chapitres et chanoines de Guyenne, op. cit.*, p. 445.

10. CHARLES Olivier, *Chanoines de Bretagne, op. cit.*, p. 109.

11. ASV, Ep. Nap. Francia 9, fasc. 4, note du cardinal Caprara à l'abbé Bernier, 18 décembre 1801.

issues de la Révolution méritent un examen attentif. Pour un prêtre du XIX^e siècle la nomination au canonicat reste un signe important de reconnaissance sociale et ecclésiale. Pour Balzac, le canonicat est pour une partie du clergé « ce que doit être la pairie pour un ministre plébéien¹² ».

L'intérêt que suscitent les chanoines dans l'historiographie religieuse de la Révolution, longtemps focalisée sur le clergé paroissial, est récent. Tandis que Paul Chopelin leur a accordé une attention soutenue dans ses travaux sur le diocèse de Lyon¹³, Philippe Bourdin s'est employé à montrer comment les chanoines sont devenus à la fin du XVIII^e siècle l'une des cibles principales de l'anticléricisme¹⁴, tout en notant que les choix politiques et religieux des anciens chanoines pendant la décennie révolutionnaire mériteraient une étude particulière. La redécouverte des ecclésiologies révolutionnaires n'a jusqu'ici concerné que marginalement le problème à la fois théologique et disciplinaire posé par la suppression et le remplacement des chapitres. C'est cette double lacune qu'il s'agit à présent de combler.

Les travaux consacrés aux nouveaux chapitres sont rares. Focalisées sur le retour de la paix religieuse et la circonscription des paroisses, les études consacrées à la réorganisation concordataire ne mentionnent souvent les chanoines qu'au moment d'évoquer très brièvement l'érection des nouveaux chapitres cathédraux¹⁵. Des travaux consacrés au catholicisme français du XIX^e siècle contiennent néanmoins plusieurs aperçus significatifs. Ainsi, dans sa thèse sur les prêtres du diocèse de Belley, Philippe Boutry a mis en lumière les mécanismes d'attribution des canonicats entre faveur et mérite¹⁶. En établissant que 28,8 % des évêques du XIX^e siècle ont été chanoines, Jacques-Olivier Boudon montre que le canonicat concordataire ne peut être réduit à une simple retraite, mais reste souvent une étape

12. BALZAC Honoré de, *Le Curé de Tours*, Paris, Gallimard, 1976, p. 40.

13. CHOPELIN Paul, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010.

14. BOURDIN Philippe, « Collégiales et chapitres cathédraux au crible de l'opinion et de la Révolution », *AHRF*, n° 331, 2003, p. 29-54.

15. BLOT Thierry, *Reconstruire l'Église après la Révolution. Le diocèse de Bayeux sous l'épiscopat de M^{sr} Charles Brault*, Paris, Cerf, 1997, p. 115 ; FAUGERAS Marius, *Le diocèse de Nantes sous la Monarchie censitaire (1813-1822-1849)*, Fontenay-Le-Comte, Imprimerie Lussaud Frères, 1964, t. 1, p. 20 ; GENEVRAY Pierre, *L'administration et la vie ecclésiastique dans le grand diocèse de Toulouse (Ariège, Haute-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin) pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration*, Toulouse, Privat, 1941, p. 409 ; LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX^e siècle (1800-1830)*, Paris, Kincksieck, 1974, p. 123 ; LEDRÉ Charles *La réorganisation d'un diocèse français au lendemain de la Révolution. Le cardinal Cambacérés, archevêque de Rouen (1802-1818)*, Paris, Plon, 1943, p. 289-292 ; LEFLON Jean, *Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans, et l'application du Concordat*, Paris, Plon, 1938, t. 2, p. 67 ; LE GALLO Yves, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éditions Ouvrières, 1991, t. 1, p. 305 ; LÉVY-SCHNEIDER Léon, *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime. M^{sr} Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles (1802-1810)*, Paris, Rieder & C^{ie}, 1921, p. 200-202 ; PETIT Vincent, *Catboliques et Comtois. Liturgie diocésaine et identité régionale au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 2011, p. 43.

16. BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986, p. 266-278.

importante dans la carrière de nombreux vicaires généraux et évêques¹⁷, comme le confirme Samuel Gicquel dans sa thèse prosopographique sur les prêtres des diocèses de Vannes et de Saint-Briec¹⁸.

En 1973, Bernard Plongeron s'affranchit du cadre chronologique traditionnel afin de mieux saisir les permanences intellectuelles et culturelles et la continuité des grands thèmes théologiques de part et d'autre de la césure révolutionnaire¹⁹. De même, Louis Pérouas et Paul D'Hollander font le choix d'une « période révolutionnaire largement taillée²⁰ », de 1775 à 1822, pour étudier l'évolution des structures de la vie religieuse dans le Limousin. Pour Michel Lagrée, la période formée par la fin de l'Ancien Régime, la décennie révolutionnaire et l'époque napoléonienne peut être conçue comme un tout complexe, marqué par la référence constante au passé²¹. Certes, la Révolution et le Concordat sont deux ruptures fortes dans l'histoire de l'*ordo canonicus*. Cependant, le constat doit être nuancé. En 1803, un rapport du Conseil d'État exprime le vœu que les chapitres cathédraux alors en cours de reconstitution retrouvent l'« attribution principale et majeure dont ils étaient investis autrefois²² » : l'étude des aspects ecclésiologiques et canoniques liés à la suppression, puis à la renaissance des chapitres rend malaisé de séparer les dernières années de l'Ancien Régime, la Constitution civile du clergé et l'élaboration du nouveau cadre concordataire.

La double rupture de 1790-1801 est également atténuée par la relative continuité du personnel canonial. Comme l'a souligné Michel Lagrée, la réorganisation concordataire s'opère avec un personnel clérical d'Ancien Régime²³. Les chanoines de l'Ancien Régime constituent une part notable des effectifs des nouveaux chapitres jusqu'à une date avancée du XIX^e siècle. Les mêmes ecclésiastiques ont souvent connu successivement les compagnies d'Ancien Régime, leur destruction révolutionnaire et la réorganisation concordataire. Avec les individus survivent également les anciens usages. « Malgré le Concordat et les prescriptions des Ordinaires, des usages abolis subsistaient toujours ; les temps anciens et les temps nouveaux se croisaient dans l'administration de la nouvelle Église comme le style de deux âges dans certaines cathédrales²⁴. »

17. BOUDON Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire*, op. cit., p. 201-209.

18. GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 101.

19. PLONGERON Bernard, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, Droz, 1973.

20. PÉROUAS Louis et D'HOLLANDER Paul, *La Révolution française, une rupture dans le christianisme? Le cas du Limousin (1775-1822)*, Treignac, Les Monédières, 1988, préface de Michel Vovelle, p. 5.

21. LAGRÉE Michel, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle. Le diocèse de Rennes, 1815-1848*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 29.

22. AN, F¹⁹2650, rapport du Conseil d'État, 15 pluviôse an XI.

23. LAGRÉE Michel, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne*, op. cit., p. 29.

24. CAUSSETTE Jean-Baptiste, *Vie du cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse*, Paris, Vatou, 1853, p. 273-274.

La fin de la monarchie censitaire en février 1848 a été retenue comme limite. C'est à cette époque que décèdent les derniers vétérans de l'Ancien Régime. Le milieu du siècle correspond également à la disparition de grandes figures épiscopales qui ont contribué à façonner l'Église de France dans la première moitié du siècle, telles M^{gr} de La Tour d'Auvergne à Arras et M^{gr} d'Astros à Toulouse, qui meurent tous deux en 1851. La période envisagée est ainsi suffisamment longue pour mettre en évidence l'évolution de l'*ordo canonicus* des premières années du Concordat marquées par les souvenirs de l'Ancien Régime et de la Révolution à l'installation progressive dans le « long XIX^e siècle²⁵ » à mesure que disparaît l'ancien clergé et que s'instaure une forme de normalisation des relations entre Église et État. Le milieu du XIX^e siècle est aussi l'époque de la « révolution ultramontaine » (Yves-Marie Hilaire²⁶) qui transforme en profondeur le catholicisme français²⁷. C'est ainsi à cette époque que se produit un profond renouvellement de l'épiscopat : au cours de la seule année 1849 sont nommés M^{gr} Dupanloup à Orléans, M^{gr} de Salinis à Amiens, M^{gr} Pie à Poitiers et M^{gr} de Dreux-Brézé à Moulins²⁸. L'arrivée aux affaires de cette nouvelle génération épiscopale marque pour les chapitres un tournant potentiellement significatif, puisque l'évêque est désormais seul collateur des canonicats.

Il s'agira donc de mettre en évidence la résistance de l'institution capitulaire aux bouleversements révolutionnaires et à la nouvelle organisation ecclésiastique en même temps que ses adaptations et mutations. Pourquoi la Constitution civile du clergé prononce-t-elle l'extinction des chapitres cathédraux ? Pourquoi leur reconstitution est-elle jugée nécessaire au moment du Concordat ? Comment les chapitres s'adaptent-ils d'une part à la disparition de la société d'Ancien Régime, d'autre part à la nouvelle organisation concordataire, qui place les chapitres dans la dépendance étroite des évêques ? Quelle place les canonicats occupent-ils désormais dans les carrières ecclésiastiques ?

Méthode et échantillon

Les aspects économiques de la puissance des chapitres ont été laissés de côté : le temporel des chapitres, entièrement liquidé à la suite de la nationa-

25. LAFON Jacques *Les prêtres, les fidèles et l'État. Le ménage à trois du XIX^e siècle*, Paris, Beauchesne, 1987, p. 12.

26. HILAIRE Yves-Marie, *Une chrétienté au XIX^e siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras*, Lille, 1977, t. 1, p. 270.

27. BOUTRY Philippe, « Le Mouvement vers Rome et le renouveau missionnaire », in LE GOFF Jacques et RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, t. 3, *Du Roi Très-Chrétien à la laïcité républicaine (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Seuil, 1991, p. 423-452.

28. BOUDON Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, Paris, Cerf, 1996, p. 343-344.

lisation des biens du clergé décrétée le 2 novembre 1789, n'est pas reconstitué après le Concordat. L'institution capitulaire fera en revanche l'objet d'une enquête ecclésiologique et canonique dans le sillage des recherches entreprises depuis les années 1960 par Bernard Plongeron pour restituer la logique interne des problèmes religieux et des attitudes du clergé révolutionnaire²⁹. L'exclusion des chapitres collégiaux s'imposait : d'une part, les collégiales ne sont pas reformées après le Concordat ; d'autre part, d'un point de vue ecclésiologique, elles sont dépourvues des attributions juridictionnelles des chapitres de cathédrales.

Les chanoines sont quant à eux étudiés grâce aux méthodes de la prosopographie, qui vise à constituer la biographie collective d'un corps ou d'un groupe de personnes en lui appliquant les méthodes statistiques du recensement par l'établissement, la juxtaposition et le croisement de notices individuelles³⁰. Souvent utilisée en histoire médiévale, elle a contribué au renouveau de l'histoire religieuse moderne en permettant une étude fine des carrières ecclésiastiques³¹, mais aussi à celui de l'histoire religieuse contemporaine, notamment grâce aux travaux de Jacques-Olivier Boudon³² : la méthode prosopographique permet de mener une histoire sociale du fait religieux. Elle s'avère particulièrement appropriée à l'étude des chapitres, qui forment des corps nettement délimités. En effet, la définition d'un chapitre et de ses principales fonctions a peu varié depuis le bas Moyen Âge : il s'agit d'un « collège de clercs, doués de la personnalité juridique, dont la principale fonction est de rendre à Dieu dans une église cathédrale ou collégiale, un culte solennel³³ ». Les chanoines sont les clercs qui composent ce collège. Ils jouissent d'un bénéfice, c'est-à-dire d'un droit sur une certaine portion des biens ecclésiastiques à titre viager³⁴ ; sous le Concordat, le titre canonial, reconnu par les autorités publiques, leur assure un traitement versé par l'État. Les chanoines forment donc un groupe à la fois cohérent et circonscrit, malgré le dédoublement de l'échantillon qu'imposent les bouleversements de 1790-1801.

Ont été sélectionnés une dizaine de chapitres dont les membres sont susceptibles de représenter aussi adéquatement que possible l'ensemble

29. PLONGERON Bernard, *Conscience religieuse en Révolution. Regards sur l'historiographie religieuse de la Révolution française*, Paris, Picard, 1969, p. 179.

30. CHARLE Christophe, NAGLE Jean, PERRICHET Marc et RICHARD Michel, *Prosopographie des élites françaises. Guide de recherche*, Paris, CNRS-IHMC, 1980, p. 6.

31. BARRIE-CURIEN Viviane, *Clergé et pastorale en Angleterre au XVIII^e siècle. Le diocèse de Londres*, Paris, Éditions du CNRS, 1992 ; DAINVILLE-BARBICHE Ségolène de, *Devenir curé à Paris, institutions et carrières ecclésiastiques*, Paris, PUF, 2005.

32. BOUDON Jacques-Olivier, « De la biographie à la prosopographie dans l'histoire religieuse contemporaine », in PELLISTRANDI Benoît (dir.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Collection de la Casa de Velázquez, 2004, p. 121-135.

33. TORQUEBLAU Pierre, article « Chapitres », in NAZ Raoul, *Dictionnaire de droit canonique*, t. 3, Paris, Letouzey et Ané, 1942, p. 530.

34. BERTHELOT DU CHESNAY Charles, *Les prêtres séculiers en Haute Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 202.

des effectifs canoniaux de France, même si le choix comporte inévitablement une part d'arbitraire. Outre une répartition géographique propre à permettre de couvrir le territoire national, il était nécessaire de retenir des critères liés au contexte ecclésiastique et religieux. Timothy Tackett a mis en évidence de forts antagonismes régionaux dans la distribution géographique des prêtres jureurs et réfractaires³⁵, qui manifeste une frontière stable entre régions de fort et de faible taux de pratique. Si les chanoines ne sont pas astreints au serment, le choix de cathédrales situées de part et d'autre de cette frontière religieuse permet de prendre en compte l'attitude du clergé et des populations locales. La personnalité des évêques nommés à partir de 1802 fournit un second critère.

Ces critères nous ont conduits à retenir les douze cathédrales suivantes. Parmi les zones à dominante réfractaire, le diocèse de Saint-Brieuc présente l'avantage que constitue du point de vue des sources le témoignage laissé par le chanoine Le Sage dans ses *Mémoires* publiés par Samuel Gicquel³⁶. Toulouse est un diocèse qui s'ordonne autour d'un important pôle urbain fervent. Arras donne l'exemple d'un diocèse appuyé sur une solide chrétienté rurale³⁷, marqué par le long épiscopat de M^{gr} de La Tour d'Auvergne (1802-1851). Metz est un diocèse à majorité réfractaire, mais qui comporte une forte composante urbaine où les choix du clergé ont été plus favorables au serment³⁸. Nous avons également retenu Bayonne, diocèse très pratiquant à majorité réfractaire qui reçoit en 1802 l'ancien constitutionnel Loison, puis de 1820 à 1830 la figure remarquable de M^{gr} d'Astros, transféré par la suite à Toulouse, ce qui permet de suivre trois décennies de nominations canoniales par ce même prélat. Clermont et Angoulême constituent deux diocèses intermédiaires, administrés en 1802 l'un par un ancien insermenté issu de la haute noblesse, l'autre par un ancien constitutionnel militant ; cependant, tandis que dans le premier bénéficie d'un recrutement clérical abondant à partir du début des années 1820, le second souffre d'un manque structurel de vocations³⁹.

Dans les régions majoritairement constitutionnelles, ont été retenus Soissons, diocèse religieusement déprimé marqué par la figure de l'ancien génovéfain assermenté M^{gr} Leblanc de Beaulieu ; le vaste diocèse rural de Dijon, qui après la révolution de Juillet, reçoit pour prélat M^{gr} Rey, qui s'engage rapidement dans un très dur bras de fer avec son chapitre ; Grenoble, qui offre l'exemple d'une réorganisation concordataire modérée ; Versailles, exemple d'un diocèse sans tradition capitulaire antérieure à la

35. TACKETT Timothy, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Cerf, 1986, p. 69-73.

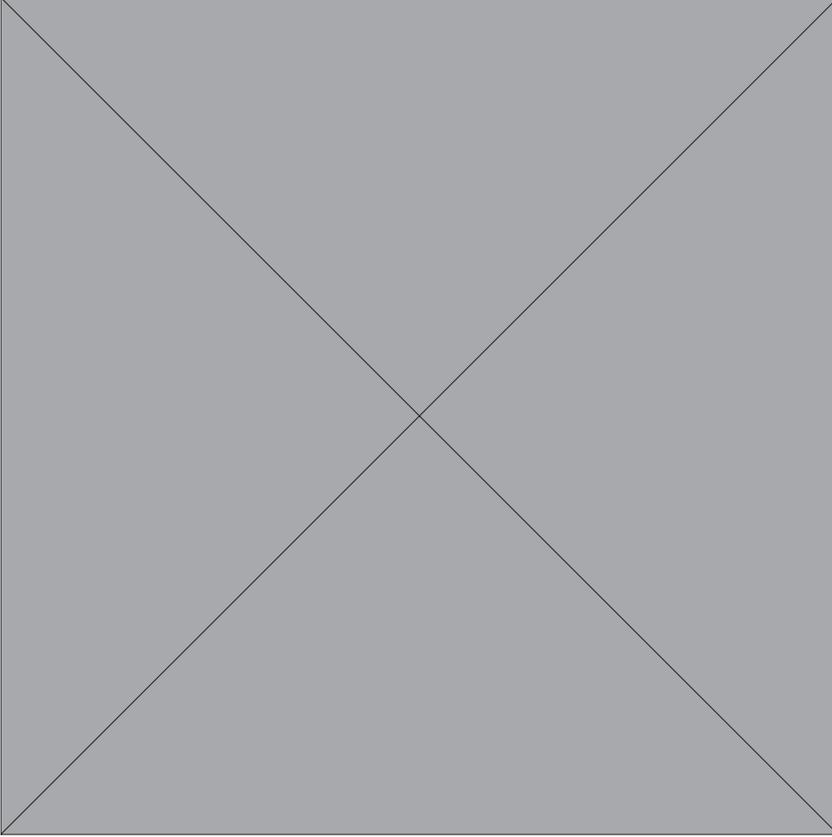
36. *Mémoires du chanoine Le Sage. Le diocèse de Saint-Brieuc de la fin de l'Ancien Régime à la monarchie de Juillet*, texte présenté et annoté par Samuel Gicquel, PUR, Rennes, 2012.

37. CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France. Géographie (XIX^e-XX^e siècle)*, Toulouse, Privat, 2000, p. 52-54.

38. LE MOIGNE François-Yves (dir.), *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, 1986, p. 314.

39. DUBOURG-NOVES Pierre (dir.), *Histoire d'Angoulême*, Toulouse, Privat, 1989, p. 215-220.

Révolution, administré dans les premières années du Concordat par l'ancien constitutionnel repentin Charrier de La Roche; Chartres enfin, exemple de reconstitution tardive à l'époque concordataire, puisque le chapitre ne réapparait qu'après la reformation du diocèse en 1821.



CARTE 1. – Diocèses de l'échantillon en 1822.

Nous obtenons ainsi 349 chanoines et dignitaires de la fin de l'Ancien Régime et 397 chanoines de 1802 à 1848, soit deux groupes dont les effectifs sont à la fois suffisamment limités pour permettre, surtout à l'époque concordataire, une étude précise des itinéraires individuels, et assez nombreux pour être significatifs.